de dollars. L'attitude de mon honorable ami est absurde. Trois mois se sont écoulés depuis que le ministre des Travaux publics a commencé à faire approuver son budget par la Chambre des communes. Nous avons adopté nombre de crédits qu'il ne compte pas utiliser cette année; dans certains cas, le ministre admet que les travaux ne commenceront pas cette année, mais il prévoit les éventualités. Pour quelle raison l'honorable député n'a-t-il pas profité de l'occasion pour appeler notre attention sur le fait que ces ouvrages étaient menacés de destruction? Pourquoi n'-t-il pas demandé au ministre et au comité de pourvoir à l'exécution de ces travaux? Si l'honorable député peut démontrer qu'il y a urgence et qu'il faut intervenir sans plus tarder pour sauver la propriété publique, je l'appuierai volontiers au sujet de ces crédits. Depuis quatre mois que mon honorable ami, ainsi que les autres représentants de l'île du Prince-Edouard siègent ici ils n'ont jamais ouvert la bouche ni fait entendre une seule plainte à ce sujet. Alors que nous sommes rendus pour ainsi dire à la dernière semaine de la session, il nous demande d'approuver les yeux fermés un programme qui constitue une innovation complète par rapport à la ligne de conduite que nous avons suivie depuis des années. Le ministre hoche la tête. Dans quelle situation se trouve-t-il à l'heure actuelle? L'honorable député affirme que l'adjudication des entreprises par soumissions occasionne trop de délai et qu'on devrait l'abandonner. Le ministre fait des signes de dénégation. Je propose donc que le ministre et l'honorable député aient une petite entrevue et règlent cette divergence d'opinions entre eux. Pour moi, je désire le faire savoir à mon honorable ami, peu importe que ce soit de son goût ou non. Je m'en tiens au système des soumissions. Je répéterai ce que je disais il y a un instant. (Protestations.) Je vais le répéter et l'honorable représentant de Belle-River ne m'en fera pas démordre. S'il ne prend garde, nous allons lui donner une séance sur Belle-River (Ontario).

M. HEALY: Je ne m'en trouverai pas plus mal.

L'hon. M. STEVENS: Prenons Belle-River (Ontario), à titre d'exemple, en l'occurrence.

M. le PRESIDENT (M. Marcil): Il serait préférable de s'en tenir au crédit en discussion.

M. LEADER: Je demande à invoquer le règlement.

L'hon. M. STEVENS: Nous pourrions citer le cas de Belle River à titre d'exemple, mais je m'en abstiendrai pour l'instant.

M. LEADER: J'espère bien que l'on n'entamera pas une controverse politique ce soir.

L'hon. M. STEVENS: Je sais gré à mon honorable ami de ses bonnes intentions.

M. LEADER: L'honorable député en profitera, sans doute.

L'hon. M. STEVENS: Je pourrais riposter, mais je ne veux pas être désobligeant. Il vaut souvent mieux taire certaines choses. Mais puisque nous en sommes sur les murs de revêtements, les jetées de protection et le reste, je le ferai observer en passant, mon honorable ami ne trouverait pas que nous perdons notre temps si nous discutions les difficultés éprouvées à Portage-la-Prairie l'année dernière et l'année précédente. Des inondations se sont produites; il fallait agir d'urgence et l'honorable député était fort désireux que la question fût débattue en Chambre.

M. LEADER: Nous avons réussi à surmonter ces difficultés.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami retardé les délibérations de la Chambre, dans cette circonstance, et il a eu raison de le faire. Et ce soir encore, nous sommes en face d'une situation urgente. L'honorable député de King (M. Hughes) affirme que nombre de propriétés de l'Etat dans l'île de Prince-Edouard seront démolies si nous refusons d'agir ce soir. Je reviendrai sur ce que je disais tout à l'heure, en son absence. J'ai fait observer que, pour l'île du Prince-Edouard seulement, nous avons adopté une douzaine de crédits et un bien plus grand nombre encore dans les autres provinces, où le ministre a l'intention de faire exécuter les travaux en régie sans demander de soumissions. J'ai de plus souligné devant le comité,-et je le ferai encore,-le fait qu'un décret du conseil a fixé à \$5,000, si j'ai bonne mémoire, le prix maximum d'une entreprise qu'il est permis d'exécuter sans demander de soumissions. C'est le programme qui est suivi depuis des années; c'est la limite qu'il ne peut pas dépasser lorsque nous faisons exécuter des travaux publics en régie. Or, en ce qui regarde l'adoption d'un crédit après l'autre, le ministre déclare naïvement ici qu'il a l'intention de faire exécuter ces divers travaux en régie. J'ai cité tout à l'heure un crédit de \$7,000 et j'ai protesté contre cette méthode. J'ai relevé un autre crédit dont le chiffre excède \$7,000 et j'ai protesté de nouveau de même que contre un autre crédit de \$4,800. Je ne me laisserai certes pas détourner de mon devoir,-et c'est aussi celui de tous les représentants du peuple,—par les critiques et les sarcasmes de l'honorable député de King (M. Hughes). Le ministre revient à l'ancien régime, alors qu'un ingénieur de concert avec les gens qui peuvent influencer le Gouvernement à entreprendre certains travaux, se rendait à un endroit et